

93-224 du 31 DECEMBRE 1993

G.F.M/30/08/93  
REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

DECRET N° ~~93-224~~ /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV/  
portant Inscription au tableau d'avance-  
ment au titre de l'année 1990 de certain  
Fonctionnaires des cadres de la catégo-  
rie A, hiérarchie I des services Techni-  
ques (Travaux Publics) en tête :  
MABIALA (Gilbert).

=====  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

=====  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

=====  
DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES  
=====

N.F.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

D.G.B.

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- (/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 65/170/FP/BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 74/470/FP du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers, des avancements et des révisions des situations administratives ;
- (/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisation des intérimaires des Ministres ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- (/u le Procès Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville, le 13 Août 1993 ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

D.G.C.F.

DECRETE :

Article 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1990, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent :

A - Ingénieurs

Pour le 3<sup>e</sup> Echelon à 2 ans :

- MABIALA (Gilbert) ----- GTA

Pour le 4<sup>e</sup> Echelon à 2 ans :

- MOMPELET (Roger) ----- MME

B - Ingénieur en Chef

Pour le 2<sup>e</sup> Echelon à 2 ans

- EWOLO (Oscar) ----- DGTP

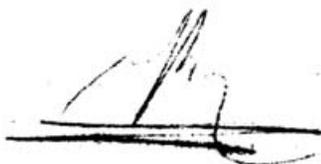
Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal de la République du Congo et communiqué partout où <sup>Officiel</sup> ~~besoin sera~~ -/-

Brazzaville, le 31 DECEMBRE  
1993

Par le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives

  
Jean Prosper KOYO

  
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

APPLIATIONS :

- JORC.....1  
- DAFP/DGCA.....3  
- BST/DACA.....1  
- CRF.....2  
- DGB/BS.....2  
- DGCF.....2  
- SGG/BC.....3  
- MTPCUH.....2  
- DGCUH.....2  
- MME.....2  
- GTA.....2  
- DGTP.....2  
- Intéressés.....3  
- Dossiers.....9/36